

COVEA FLEXIBLE ISR

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024

COVEA FINANCE SAS



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport de gestion du conseil d'administration	12
Rapport de gouvernance	25
Résolutions	28
Rapport du commissaire aux comptes	30
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	35
Actif	35
Passif	36
Compte de résultat	37
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	40
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	41
Règles & méthodes comptables	42
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	44
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	45
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	46
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	47
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	47
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	47
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	48
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	49
Exposition directe sur le marché des devises	50
Exposition directe aux marchés de crédit	51
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	52
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	54
Créances et dettes - ventilation par nature	54
Frais de gestion, autres frais et charges	55
Engagements reçus et donnés	57
Acquisitions temporaires	57
Instruments d'entités liées	58
Détermination et ventilation des sommes distribuables	59
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	59
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	60
Inventaire des actifs et passifs	61
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	65

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	67
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	68
Synthèse de l'inventaire	69
Comptes annuels au 29/12/2023	70
Informations SFDR	94

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Conseil d'Administration de la Sicav	
Président-Directeur Général :	Mme Valérie PIQUET-GAUTHIER
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud BROSSARD MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Néant.

Affectation des sommes distribuables :

Résultat net : capitalisation des actions C et N.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation des actions C et N.

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif d'optimiser, par le biais d'une gestion discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et/ou valeurs assimilées et produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et Suisse, sur la base de critères extra-financiers avec la mise en oeuvre de filtres ISR (hors "Green Bonds issues d'émetteurs souverains) complétés de la méthodologie d'analyse financière de la société de gestion. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

Indicateur de référence : L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

L'orientation du portefeuille et son exposition aux principaux risques du marché peuvent également varier de façon significative au fil du temps.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.

Elle porte pour toutes les classes d'actifs sur une sélection de titres choisis en fonction de critères extra-financiers et financiers.

Filtre d'exclusion :

Les deux composantes du portefeuille (taux et actions) intègrent systématiquement la politique d'exclusion normative et sectorielle de la société de gestion appliquée à tous les OPC qu'elle gère, pour tout investissement en actions et/ou obligations et disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Approche ISR :

Le filtre ISR intervient en amont de l'analyse financière dans le cadre de la sélection des valeurs en portefeuille. La gestion de l'OPCVM est flexible dans son allocation d'actifs. L'allocation est définie en fonction des perspectives perçues par l'équipe de

gestion. Le portefeuille est diversifié entre plusieurs classes d'actifs mais il peut être concentré sur une seule classe d'actifs dès lors que celle-ci présente à un moment donné les meilleures perspectives de performance.

L'OPCVM est exposé aux actions et valeurs assimilées ou à des titres de créances et instruments du marché monétaire répondant à l'univers d'investissement défini par la Société de gestion. L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier de 0 à 100% maximum de l'actif net selon l'appréciation de l'équipe de gestion. Les OPC éventuellement utilisés devront répondre aux exigences du label ISR sélectionnés à partir de la liste officielle des OPC labellisés disponible sur le site :

<https://www.lelabelisr.fr/fonds-isr/>.

Sur la composante actions du portefeuille :

La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche best in universe, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Dans le cas où la notation de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe de Recherche interne peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les notations internes et externes sont systématiquement rebasées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable (sur une échelle de 0 à 1; 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note).

La Société de gestion procède à l'analyse extra-financière systématique des valeurs éligibles à l'actif de la SICAV selon une notation ESG équipondérée déterminée à partir de l'appréciation des trois piliers suivants :

- le respect des ressources humaines (S),
- le respect de l'environnement (E) et
- la gouvernance d'entreprise (G).

A titre d'exemples, les indicateurs qui permettent d'évaluer ces critères sont les suivants :

- Respect des ressources humaines : promotion du dialogue social, promotion de la participation des salariés, gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations, promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité, qualité des systèmes de rémunération, amélioration continue des conditions de santé-sécurité, respect et aménagement du temps de travail ;
- Respect de l'environnement : prise en compte stratégique de l'environnement, prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit/service, prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit et contribution au changement climatique.
- Gouvernance d'entreprise : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, audit et mécanismes de contrôle, garanties des droits et respect des droits des actionnaires minoritaires, transparence et intégration des critères et responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs.

Un filtre de sélectivité est appliqué à cet univers, ce qui permet alors d'exclure automatiquement et systématiquement les émetteurs ayant les notations ESG les plus basses ainsi que les sociétés faisant partie de la liste des exclusions sectorielles et normatives conformément à la politique d'exclusion de la Société de gestion applicable à tous les fonds et disponible sur son site internet www.covea-finance.fr. Le but étant de réduire 20% de l'univers d'investissement du fonds par rapport à l'univers investissable de départ. Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille est supérieur à 90% du portefeuille ; les titres non analysés ne devant pas excéder 10% de l'actif.

La composition de l'univers de valeurs éligibles est revue mensuellement par les équipes de gestion selon son processus d'appréciation interne à l'aide des fichiers fournis en fin de mois par la société d'analyse extra-financière, qui a par ailleurs mis en place un système d'alerte en cas d'évolution sensible de l'un des critères d'évaluation. En cas de modification de la note d'une entreprise sous le seuil minimal établi, les équipes de gestion céderont les valeurs concernées dans les conditions de nature à préserver l'intérêt des porteurs et dans un délai raisonnable.

Sur la composante taux du portefeuille :

La sélection peut porter sur des titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émetteurs privés et/ou publics de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et/ou Suisse, en s'appuyant sur la notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon le même processus de notation des critères extra-financiers que pour la composante Actions, ce qui induit un filtre par rapport à l'univers obligataire de départ.

Les instruments de taux (y compris les obligations vertes) émis par des émetteurs publics et parapublics (collectivités territoriales et les agences gouvernementales ou internationales publiques "hors Etats") de tout type de notation ou par des émetteurs privés (entreprises) peuvent atteindre 100% de l'actif net.

Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat évalués ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 70% maximum du portefeuille.

Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 50% maximum du portefeuille.

La sélection peut également porter sur d'autres obligations avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« Sustainability Bonds ») et/ou des obligations sociales (« Social Bonds »). Ces investissements se font conformément aux ratios définis à partir de la nature de l'émetteur de l'obligation.

En fonction du type d'obligations auxquelles l'équipe de gestion s'assure en amont de l'analyse financière du caractère « vert », « social » et/ou « durable » de l'émission en se fondant sur une grille interne alimentée à partir de la documentation mise à disposition par l'émetteur et le cas échéant, sur la base d'opinions d'agences/sociétés tierces émises dans le cadre de revues externes indépendantes des caractéristiques extra-financières de l'obligation, appelées "second party opinion".

Obligations vertes (« Green bonds »):

Une obligation verte est une émission obligataire dont la finalité est de financer un projet à bénéfice environnemental/ contribuant à la transition écologique. Les obligations vertes ne présentent pas de différence avec les obligations "non vertes" en terme de rendement ni en terme d'appréciation du risque.

Les vérifications de l'équipe d'analystes indépendants portent, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un standard de place (ex : « Green Bonds Principles » de l'International Capital Market Association (ICMA) ou autres)) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second Party Opinion » (revue/vérification externe indépendante de la caractéristique extra-financière de l'obligation), dont la conclusion sur le caractère vert de l'obligation est positive. Les vérifications se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "Climate Bond Initiatives" (initiative pour les obligations climat).

Obligations sociales (« Social bonds ») :

Les obligations sociales participent au financement de projets présentant des bénéfices sociaux (par exemple : logement social, sécurité alimentaire, support au maintien et au développement de l'emploi etc...).

Pour les obligations sociales, l'équipe d'analyse financière et extra-financière indépendante se fonde, à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus lié à l'émission d'une description des

types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un référentiel de place (ex : « Social Bonds Principles » de l'ICMA ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second party opinion », dont la conclusion sur le caractère social de l'obligation est positive.

Obligations durables (« Sustainability Bonds ») :

Ces obligations contribuent aux financements de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Pour s'assurer de la caractéristique extra-financière de l'obligation, l'équipe d'analyse financière et extra-financière indépendante se fonde à titre d'exemple, sur la présence dans le document cadre ou dans le prospectus de l'émission, d'une description des types de projets éligibles et de l'objectif environnemental de l'obligation émise en référence à un référentiel de place (ex : « Sustainability Bonds Principles » de l'ICMA ou autres) ou encore sur l'existence, le cas échéant, de « Second party opinion », dont la conclusion sur le caractère durable de l'obligation est positive. Les vérifications, sur les investissements en lien avec l'environnement seulement, se font également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "Climate Bond Initiatives" (initiative pour les obligations climat).

Dans le cadre de la sélection des titres de taux, la Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations des agences. Elle met en œuvre sa propre analyse en tenant compte des éléments suivants :

- qualité de crédit de l'émetteur;
- rendement sur une maturité donnée;
- émission d'un nouveau point de courbe.

Les instruments de taux n'auront pas à atteindre un niveau de notation minimum et pourront ne pas être notés. Les investissements en obligations de catégorie spéculative ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit seront limités à 20% maximum de l'actif net.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ainsi, la politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un double dispositif s'articulant principalement autour de :

- la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr), et
- de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe de Recherche interne et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers.

Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 du règlement SFDR pour les raisons suivantes :

- La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG ;
- La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera réévaluée dans le cadre du recours à de nouveaux fournisseurs de données et de la mise en place d'un nouveau système de notation ESG conformément à la Politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport annuel de l'OPC.

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux législateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Au regard des données émettrices disponibles actuellement, le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne s'élève à 0%. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation en vigueur.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Analyse financière :

Une fois l'univers défini, l'OPCVM suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion. La Société de gestion procède ainsi à l'analyse stratégique et financière des valeurs retenues.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion et, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct. Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion de l'OPCVM décide à travers le(s) comité(s) de gestion concerné(s) de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs de l'OPCVM.

L'OPCVM est exposé aux différents risques de la façon suivante :

- Exposition au risque actions : de 0 et 100% de l'actif net (dont une exposition aux actions des pays émergents imitée à 10% maximum de l'actif net)
- Exposition au risque de taux : de 0 à 100% de l'actif net
- Exposition au risque de change : de 0 à 40% maximum de l'actif net.

L'OPCVM peut par ailleurs intervenir sur des instruments financiers à terme ferme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés français et étrangers afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux, crédit et/ou de change sans rechercher

de surexposition. Ces opérations sont effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif net et se feront en cohérence avec la nature ESG du fonds.

Description des catégories d'actifs :

- Actions et valeurs assimilées:

Le fonds peut être investi à hauteur maximale de 100 % de son actif net en actions et/valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans les pays de l'Espace Economique Européen, le Royaume-Uni et/ou en Suisse. Le portefeuille peut également être investi à hauteur maximale de 10% de son actif net en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et/ou Suisse.

La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote de sociétés, sans a priori sur la taille de capitalisation des sociétés.

Le fonds n'a pas vocation à investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de pays émergents au-delà de 10% de l'actif net.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille du fonds peut être investi en instruments de taux des marchés des pays de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et de la Suisse à hauteur maximale de 100% de l'actif net et des marchés en dehors des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et/ou Suisse à hauteur maximale de 10% de l'actif net, émis par des émetteurs publics ou supranationaux (Etats, quasi Etats, émetteurs supranationaux ou assimilés, collectivités territoriales...) ou par des émetteurs privés (entreprises etc..) de tout type de notation. Les investissements en obligations de catégorie spéculatives ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, seront limités à 20% maximum de l'actif net.

Ces instruments incluront : les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou autres titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émissions privées et/ou publiques y compris les obligations avec des caractéristiques extra-financières (de type obligations vertes, obligations sociales et/ou obligations durables).

- Les instruments de taux (y compris les obligations vertes) émis par des émetteurs publics "hors Etats" (collectivités territoriales et les agences gouvernementales ou internationales publiques) de tout type de notation ou par des émetteurs privés (entreprises) peuvent atteindre 100% de l'actif net.
- Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat évalués ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 70% maximum du portefeuille.
- Les investissements en titres de créance et de dette d'Etat ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG ("hors obligations vertes") peuvent se faire dans la limite de 50% maximum du portefeuille.

Les investissements en obligations de catégorie spéculatives ou en titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, sont limités à 20% maximum de l'actif net.

Ces instruments incluront : les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou autres titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émissions privées et/ou publiques y compris les obligations avec des caractéristiques extra-financières. Les investissements en obligations avec des caractéristiques extra-financières (hors obligations vertes) se font conformément aux ratios définis à partir de la nature de l'émetteur de l'obligation telle que décrite ci-dessus.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la société de gestion sur la notation de ces produits de taux.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	0 à 8
Devises utilisées/zones géographiques	Toutes devises/Espace Economique Européen/ Royaume-Uni/Suisse
Exposition au risque de change	40%

- Actions et parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen ;
- des parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne respectant les 4 conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

En vue de la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra investir dans des OPC monétaires labellisés ISR sélectionnés à partir de la liste des fonds labellisés ISR publiée sur le site <https://www.lalabelisr.fr/fonds-isr/>. Malgré leur label ISR, ces fonds peuvent se baser sur des approches ou des critères différents les uns des autres. Ainsi, la stratégie globale du fonds pourrait ne pas être harmonisée.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 40% de l'actif net.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

- Instruments dérivés :

Le recours aux instruments dérivés se fera en cohérence avec la nature ESG de l'OPCVM. Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Change
- Taux
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture

Nature des instruments utilisés

- Futures (actions, indices, taux, devises)
- Options (actions, indices, devises)
- Swaps (actions, indices, devises)
- Change à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs utilisés en direct.

Les futures sur actions et sur indices (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les instruments dérivés sur produits de taux sont utilisés pour ajuster le portefeuille.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture, exposition d'un risque action.

Les swaps et options sur devises sont utilisés en couverture du risque de change.

Le change à terme est utilisé en couverture d'une exposition en devise.

Les opérations portant sur les instruments dérivés sont réalisées dans la limite de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la Société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R214-19 du code monétaire et financier et figurant sur une liste définie par un Comité de référencement. Les contreparties sont ensuite sélectionnées par un comité de sélection et d'évaluation des intermédiaires et des contreparties selon des critères définis par la société de gestion. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade). La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés. Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Taux
- Crédit
- Change
- Actions

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles,
- Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé;
- Obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations "callable"/"puttable") (à hauteur de 100% maximum de l'actif net).
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créances comportant un contrat financier (dont les certificats).

Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans la limite maximale de 20 % de l'actif net dans le but de couvrir le portefeuille et/ou d'exposer le portefeuille à titre provisoire à des risques de taux, de crédit, de change. L'OPCVM peut avoir recours à hauteur de 100 % en obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations "callable" / "puttable").

Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC pourra porter sur 100% maximum de l'actif net. Le recours à des instruments dérivés n'est effectué qu'à titre de couverture.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments de gestion sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le fonds sont les suivants :

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité :

Il correspond au risque lié à une baisse de la demande pour un actif ou une classe d'actifs, se traduisant par une diminution plus ou moins forte de sa valeur. L'actif ou la classe d'actifs pourra être cédé à un prix avec décote, avec pour conséquence une possible baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque actions :

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations :

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatile et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à des investissements dans des pays émergents :

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux :

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs :

Les titres classés en "spéculatifs" ou "haut rendement" présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir une forte volatilité et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés :

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Action C : Tous souscripteurs.

Action N : Part sans rétrocession réservée aux investisseurs des i) réseaux de distribution bancaire, banques privées ou ii) aux investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Réglementation européenne MIF 2 ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ou iii) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs.

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs. Il sert plus particulièrement de support à des contrats d'assurance-vie en unités de comptes et de PERP souscrits auprès des sociétés du Groupe COVEA.

Cet OPCVM s'adresse à des investisseurs qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Régime fiscal : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Le principe de la transparence fiscale s'applique au porteur.

La fiscalité du porteur dépend de la qualité de résident ou non résident de la personne morale ou physique.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les revenus pour les personnes physiques résidentes, sauf cas particulier de prélèvement libératoire ou à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Les plus-values latentes dégagées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, sont à intégrer dans le résultat imposable selon les modalités fiscales applicables à leur catégorie.

Les dividendes reçus par un porteur non-résident sont soumis à la retenue à la source sous réserve de l'existence d'une convention fiscale avec le pays du porteur de parts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr
- Date d'agrément par l'AMF : 5 avril 2001.
- Date de création de la Sicav : 5 juillet 2001.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Environnement Economique

L'inflation a poursuivi son reflux en 2024 dans les grandes économies développées. Dans l'Union européenne, le ralentissement des prix a essentiellement été le fruit de la baisse des prix des biens importés. Face à ce constat, les banques centrales ont amorcé un mouvement de baisse de leurs taux directeurs. Elles restent néanmoins prudentes face à un risque persistant de boucle prix-salaires, mais aussi aux coûts induits par la mise en œuvre de la transition énergétique. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient se sont poursuivis, ce dernier ayant même pris de l'ampleur. La polarisation du monde en est exacerbée. L'année a aussi été marquée par l'émergence d'une forte instabilité politique en Allemagne et, surtout, en France, ainsi que par l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Sur le marché des changes, l'euro a chuté de 6,0% contre le dollar, à 1,0389 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent a baissé de 3,1%, pour terminer l'année à 74,64 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a amorcé tardivement un mouvement de détente de sa politique monétaire. Elle a réduit son objectif de taux d'intérêt des fed funds de 100 points de base, en trois étapes. Les banquiers centraux américains se veulent prudents pour la suite. En décembre, la médiane des prévisions individuelles des membres du comité de politique monétaire signalait ainsi 50 points de base de baisse de taux en 2025. L'inflation a cessé de baisser depuis la fin de l'été et elle s'est même un peu redressée, à 2,7% en novembre. L'inflation sous-jacente remonte aussi. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. L'activité économique reste bien orientée, notamment soutenue par la consommation des ménages. Ces derniers bénéficient d'un marché du travail toujours porteur et d'un redressement de leur pouvoir d'achat. Donald Trump a remporté l'élection présidentielle et les Républicains sont majoritaires dans les deux chambres du Congrès. Baisse de la fiscalité, montée des droits de douane, réduction des dépenses et contrôle de l'immigration sont les priorités affichées par le Président élu et les principaux membres de son futur gouvernement. Des menaces concrètes ont déjà été proférées envers le Mexique et le Canada pour qu'ils renforcent le contrôle de leurs frontières.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a entamé une détente prudente de sa politique monétaire, dans un contexte de résistance de l'inflation. Si le fort recul des prix énergétiques a permis un net ralentissement de l'indice des prix à la consommation, l'inflation sous-jacente est restée plus élevée, soutenue notamment par l'impact de la dynamique des salaires sur les prix des services. Après le maintien d'une tendance favorable en début d'année, les indicateurs d'activité économique se sont dégradés. Après avoir remporté les élections législatives en juillet, les Travaillistes ont présenté en octobre un premier budget de soutien à l'activité. Celui-ci comprend d'importantes hausses des dépenses, financées par des augmentations d'impôts et un recours accru aux emprunts.

En zone euro, la Banque centrale européenne a également amorcé la détente de sa politique monétaire, avec une baisse de 100 points de base du taux d'intérêt de sa facilité de dépôt. Les banquiers centraux européens se montrent plus confiants dans l'atteinte prochaine de leur objectif d'inflation à moyen terme. Ils conservent toutefois une attitude prudente face à des risques de tensions persistantes sur la formation des salaires et, par conséquent sur les prix des services. En 2024, elle a mis en œuvre une réforme de son cadre opérationnel qui s'est essentiellement traduite dans un premier temps par la diminution de l'écart entre son taux de dépôt et celui des opérations principales de refinancement des banques. Elle a aussi cessé en fin d'année de réinvestir sur le marché obligataire le produit des titres de son portefeuille PEPP arrivés à échéance. Après avoir touché l'objectif de 2%, l'inflation remonte depuis la fin de l'été (2,2% en novembre). Sa résistance s'explique en partie par celle des prix des services, qui ne ralentissent pas suffisamment. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, et l'incertitude s'est renforcée avec une instabilité politique accrue, notamment en France mais aussi en Allemagne.

En Chine, la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier ont continué à peser sur l'activité économique en 2024. Parallèlement, les soutiens publics à l'industrie ont permis à la production de croître sensiblement, engendrant une forte pression baissière sur les prix. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé que de nouvelles mesures vont intervenir en 2025, avec une priorité donnée à la demande domestique et plus particulièrement à la consommation des ménages. **Au Japon, le gouvernement a aussi annoncé des soutiens supplémentaires à l'activité économique, alors que la Banque du Japon s'est engagée dans un durcissement très progressif de sa politique monétaire.** Elle a renoncé en début d'année à sa politique de taux négatif et a remonté une nouvelle fois son taux directeur en juillet. Elle a aussi diminué ses achats de titres. L'inflation reste supérieure à son objectif, notamment nourrie par la dynamique des salaires et une activité économique plus dynamique. Mais la forte dépréciation du yen pèse sur les prix des importations. Enfin, **la Corée du Sud a également été frappée par l'instabilité politique. Le Parlement a destitué le président Yoon**, qui avait tenté d'instaurer la loi martiale, puis son Premier ministre, qui assurait l'intérim.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Europe

Marchés Financiers

Politique de gestion

En 2024, les tensions géopolitiques continuent de peser sur l'évolution des marchés avec les conflits en Ukraine et au Proche-Orient. Si la question énergétique ne constitue plus un sujet d'inquiétude en raison du retour de la production nucléaire française, des approvisionnements de substitution et aussi par destruction d'une partie de la demande, les prix de l'énergie restent sensibles aux craintes d'escalade. L'instabilité politique en Europe en particulier en France et dans une moindre mesure en Allemagne alimentent la défiance des investisseurs. Sur le plan boursier, les banques enregistrent la meilleure performance bénéficiant de la pentification de la courbe des taux alors que La Banque Centrale Européenne (BCE) baisse son taux directeur à 4 reprises de 4.5% à 3.15 en fin de période.

Cette configuration bénéficie aux valeurs faiblement valorisées comme les financières et les opérateurs de télécommunications mais également les valeurs fortement exposées au cycle économique comme les industrielles. En revanche, les valeurs de consommations, les matières premières, la chimie ou les valeurs énergétiques enregistrent des performances négatives.

En lien avec nos Perspectives Economiques et Financières, nous prenons les décisions suivantes :

En début d'année, nous avons un taux d'exposition aux actions autour de 26%, un niveau de liquidités de 9% et une exposition aux instruments de taux autour de 46%. Le positionnement du portefeuille aux classes d'actifs a évolué au cours de la période en raison de la volatilité observée sur les marchés financiers.

Depuis le début de l'année, nous augmentons le poids des actions pour le monter à 30%, soit une hausse de 400 points de base afin de bénéficier de la dynamique des résultats des entreprises. Notre sélection de titres répond à nos Perspectives Economiques et Financières privilégiant une capacité d'adaptation notamment aux changements des politiques des banques centrales. Ces titres évoluent sur des thèmes porteurs d'avenir avec comme dénominateur commun d'être en mesure de se financer dans cet environnement où les conditions se durcissent. Nous nous efforçons d'investir sur des sociétés aux bilans solides et en capacité de s'adapter à l'image du laboratoire britannique Astrazeneca ou du fabricant de solutions de matériaux de construction suisse Sika. Nous privilégions également la liquidité des titres.

En amont de la saison de publication de résultats du premier trimestre, nous prenons des profits sur des valeurs industrielles après un bon parcours boursier comme le câblier italien Prysmian et Schneider Electric, acteur clé de la transition énergétique, et sur l'opérateur minier Anglo-American faisant l'objet d'une marque d'intérêt de son concurrent australien BHP Group.

Au moment des élections législatives anticipées françaises, nous réduisons nos expositions sur les valeurs ayant une forte présence dans l'hexagone telles que Vinci, Eiffage ou Engie.

Nous augmentons le poids des actions début après la baisse exagérée des marchés suite à la décision de Banque Centrale du Japon de relever ses taux de 25 points de base provoquant un débouclage massif de positions spéculatives. Ainsi, nous poursuivons la réexposition du portefeuille aux actions en revenant sur des titres survendus tels que l'éditeur de logiciel SAP, le fabricant de matériel minier Atlas Copco ou encore Nestlé.

Nos convictions sectorielles portent sur les matériaux, les services aux collectivités et l'industrie. Nous conservons une pondération limitée sur les secteurs de l'Energie, en raison notamment des risques ESG.

En fin d'année, l'exposition nette de couverture aux actions représente 34% du portefeuille environ.

Nos principales lignes actions répondent à ces thèmes : Nestlé, SAP, Symrise, SGS, ASML Holding, Sika, Novartis, Heineken, Vopak et Air Liquide.

Les marchés obligataires poursuivent la tendance en 2023 avec une volatilité élevée sous l'emprise des décisions de la Banque Centrale Européenne à l'image de la référence de la Zone Euro : les taux d'intérêts allemands à 10 ans. Les indicateurs économiques sont contrastés tant sur l'inflation et sur l'activité entretenant la volatilité des anticipations de taux directeurs.

Ainsi, en début d'année les rendements obligataires atteignaient +2,02% pour atteindre un pic en mai à +2,70% pour retomber à 2,0% début octobre pour clôturer l'année à 2.34%.

Sur la poche obligataire, nous démarrons l'exercice avec une exposition nette autour de 46% pour la baisser progressivement à 35% début août puis 30% fin août à la faveur des achats d'actions réalisés durant la même période en raison de la baisse excessive des marchés financiers. En fin d'année, nous remontons l'exposition aux obligations sensiblement à 46 % en raison de la baisse des marchés suscités par les craintes de barrières douanières annoncées par le nouveau président élu américain. Ainsi à la fin de l'été, nous profitons de la baisse des taux pour céder des titres tels que le Bund 2032 et 2034, la Cades 2027 ou Neste 2028. En fin d'année, nous revenons sur des signatures dont les taux à l'achat sont plus attractifs, permettant d'améliorer le taux à l'achat embarqué dans l'OPC. A cet effet, nous achetons Red Electrica 2025, OAT 2025 et l'Etat Allemand 2025. Le poids des produits de taux représente une exposition nette de couverture de 46% environ.

La sensibilité de la poche taux s'élève à 2,5 (y compris couverture) en fin d'année.

Dans le même temps, nous investissons nos liquidités sur des OPC monétaires et des billets de trésorerie à des taux plus satisfaisants.

Nos principales lignes obligataires sont : l'agence gouvernementale allemande KfW (« verte ») 2026, la Société du Grand Paris 2028, et l'énergéticien Engie 2026, le Bund 2028, les OAT 2025 et 2028, l'agence française de développement 2025, la Banque Européenne d'Investissement 2026, la Ratp 2027 et la Cades 2032.

En cette fin d'année, le poids des poches dans le portefeuille en prenant en compte les couvertures, s'élève à 34% pour la poche action, 46% pour la poche obligataire et enfin 8% environ pour la poche de trésorerie.

Le fonds veille à avoir un taux d'exclusion d'au moins 20% de son univers d'investissement et un taux d'analyse de notation ESG supérieur à 90%. La note moyenne ESG de l'OPC est supérieure à celle de son univers.

Concernant le risque devise, nous couvrons l'exposition au Franc Suisse, via des contrats à terme des futures de change, car nous jugeons la devise helvétique surévaluée contre la monnaie unique européenne.

Perspectives

La trajectoire des marchés financiers en 2025 devrait à nouveau être conditionnée à l'évolution des politiques monétaires des principales banques centrales mondiales, ainsi qu'aux facteurs politiques et géopolitiques influant sur les trajectoires économiques et la confiance des investisseurs mondiaux.

Plus spécifiquement, l'environnement géopolitique sera dominé par le retour de Donald Trump au pouvoir aux Etats Unis. Sa volonté, d'une part de s'impliquer pour tenter de mettre fin à certains conflits armés, et d'autre part, d'accroître la pression sur ses partenaires commerciaux au travers d'une politique économique qui place les tarifs douaniers au cœur de sa stratégie détermineront les grandes lignes géopolitiques. Ces éléments ne seront sans doute pas négligeables sur la volatilité des marchés.

D'un point de vue politique, la zone Euro continuera d'alimenter notre vigilance. Les deux « ex moteurs » de la dynamique Européenne (France et Allemagne) vont évoluer dans un contexte d'instabilité forte, aussi bien lié aux élections à venir en Allemagne (et les conséquences sur une éventuelle redéfinition de la politique économique), qu'à la capacité du nouveau gouvernement Français de gagner la confiance du parlement et de rassurer les investisseurs sur la trajectoire de la dette. Sur la scène internationale, les sujets politiques continueront d'accompagner nos vigilances, à l'image des risques qui ont récemment surgi en Corée du Sud et au Canada.

Enfin, sur le plan des politiques monétaires, l'accentuation des différences de trajectoires économiques et inflationnistes entre les blocs régionaux (Amérique, Asie, Europe), constitue autant de raisons de voir naître des divergences en matière de taux directeurs. Alors que l'inflation ne semble pas avoir dit son dernier mot aux Etats Unis (sur fonds de tensions salariales toujours existantes et de risques associés aux mesures mises en place par la nouvelle administration), la Réserve Fédérale devrait être considérablement contrainte dans la normalisation de sa politique monétaire. A l'inverse, en Europe, la BCE paraît conserver plus de latitude, notamment dans un contexte d'une croissance économique toujours peu robuste. Au Japon, les tensions salariales semblent de nature à entraîner une hausse des taux directeurs, tandis que la Chine devrait mettre tout en œuvre pour palier à d'éventuels risques financiers et immobiliers, tout en tentant de redynamiser sa croissance.

Au-delà de l'orientation des taux directeurs, les banques centrales devraient également être plus vocales sur la fin de leurs politiques de resserrement quantitatif, quoique l'ampleur des déficits des Etats et l'importance des dettes souveraines à refinancer pourraient être constitutifs d'un risque systémique et donc contraindre les banques centrales dans leur désengagement.

Dans ce contexte, nos choix resteront orientés autour de la déclinaison de nos Perspectives Economiques et Financières. Nous privilégions un scénario de repentification des courbes souveraines. Dans ce contexte de taux, nos investissements restent orientés autour des grands thèmes stratégiques, tels que la réorganisation du complexe énergétique mondial, la criticité des infrastructures et de l'accès aux matières premières.

Enfin compte tenu du différentiel de croissance entre les différents blocs régionaux (assis sur des facteurs de long terme sous-jacent tels que l'accès à l'énergie, au financement et à la main d'œuvre), nous maintenons une préférence pour les investissements directement ou indirectement exposés à l'économie américaine.

Performances OPC

En 2024, la performance de COVEA FLEXIBLE ISR a été de 1,27 %.

La performance de son indice de référence, MSCI Pan-Euro (en Euro) dividendes nets réinvestis, a été de .

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Techniques de gestion efficace de portefeuille

Pour l'exercice 2024, l'OPCVM :

- a eu recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré (change à terme) afin de couvrir les fluctuations du franc suisse.
- n'a pas eu recours à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

En fin d'exercice, l'OPCVM :

- est exposé aux actions via des futures sur indices pour -5,61 M€ (soit -3,80 % du fonds).
- couvre une partie de sa poche obligataire par des futures Euro Schatz, Euro Bobl et Euro Bund pour -9,07 M€ (soit -6,14 % du fonds).
- détient des futures sur changes afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour -1,24 M€ (soit -0,84% du fonds),
- détient des contrats de changes à terme à échéance janvier 2025 afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse pour -7,99 M€ (soit -5,41 % du fonds).

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Néant

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires d'exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ses Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance : www.covea-finance.fr/nous-connaître/nos-rapports-et-politiques

Le Rapport de vote spécifique à Covéa Flexible ISR est disponible sur le site de Covéa Finance.

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »). Les caractéristiques environnementales et sociales sont promues par cet OPC à travers l'application stricte de la politique d'exclusion sectorielle et normative de Covéa Finance, par le suivi des notations E, S et G d'une grande partie des émetteurs détenus en portefeuille (notation via notre modèle propriétaire basé sur des données fournisseurs, complétée dans certains cas spécifiques et limités par des notations qualitatives réalisées par l'équipe Analyse Financière et Extra-financière), et par le suivi des controverses pouvant aboutir à l'engagement d'un dialogue actionnarial, jusqu'à l'exclusion des sociétés.

Informations environnementales et/ou sociale liées

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance, ainsi que dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Part d'investissements de l'OPC liés aux activités durables

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Au 31/12/2024, l'OPC ne présente pas de proportion minimale d'investissement durable.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations rentrant dans le cadre du règlement SFTR.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	9 232 205,56	9 769 250,71
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT FCP	9 003 211,31	9 479 994,01
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2024	-	9 500 000,00
REPUBLIC OF ITALY 2.5% 01/12/2024	-	8 000 000,00
FRENCH 0% 06/03/2024	-	5 000 000,00
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2025	4 974 797,26	-
FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	4 970 115,07	-
EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	-	4 564 550,00
ASTRAZENECA PLC	1 665 510,24	2 580 261,97
ANGLO AMERICAN PLC	1 920 226,75	2 157 410,26

Rapport 2024 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2024, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (collaborateurs présents en 2024) s'est élevé à 15 701 263 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 13 025 234 euros soit 83% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 2 676 029 euros, soit 17% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2024, 130 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 431 066 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2024.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque des fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en

combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

RAPPORT DE GOUVERNANCE

I. Gouvernance au 31 décembre 2024

Conseil d'administration :

- Madame Valérie PIQUET-GAUTHIER , Présidente Directrice Générale,
- GMF ASSURANCES représentée par Madame Sophie LANDAIS,
- MAAF ASSURANCES SA représentée par Monsieur Arnaud BROSSARD,
- MMA IARD représentée par Madame Catherine LOUIS MORICE.

Commissaires aux comptes :

- DELOITTE ET ASSOCIES représentée par Monsieur Olivier GALIENNE.

II. Informations concernant les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société figure ci-dessous :

LISTE DES MANDATS DE VALERIE PIQUET-GAUTHIER AU 31/12/2024

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA FLEXIBLE ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général - Administrateur	
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général - Administrateur	

LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 31/12/2024

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 31/12/2024

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Real Estate Développement I	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président - Gérance	
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES

LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 31/12/2024

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
COVEA ACTIONS AMÉRIQUE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS FRANCE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS JAPON	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA ACTIONS MONDE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA EURO SOUVERAIN	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA INVEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA MOYEN TERME	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA MULTI EUROPE	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIG INTER	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA OBLIGATIONS	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA FLEXIBLE ISR (EX COVEA SELECTIF)	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA SÉCURITÉ	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
CLARIANE ET PARTENAIRES IMMOBILIER 9	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Conseil de surveillance	
COVEA INVEST	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	PRESIDENCE	Président	
GMF RECOUVREMENT	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
SACEP	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

III. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président et de directeur général.

VI. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le mandat du Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES représenté par Olivier GALIENNE, Commissaire aux comptes, est arrivé à échéance.

Le conseil d'administration de Covéa Flexible ISR du 12 février 2025 a renouvelé le mandat du Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2031 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2030.

RÉSOLUTIONS

Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2025

Projet de texte des résolutions

A titre ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les revenus nets de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à

141 571,21 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, les revenus nets s'élèvent à 135 820,33 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de les affecter intégralement au compte de capitalisation.

L'Assemblée Générale prend acte que la Sicav n'a effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 849 088,13 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter intégralement au compte de capitalisation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

A titre extraordinaire :**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 27 des statuts « **Modalités d'affectation des sommes distribuables** » de la manière suivante :

« Le conseil d'administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, ~~jetons de présence~~ rémunération prévue à l'article L.225-45 du Code de commerce et tous les autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la Sicav, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion ainsi que de la charge des emprunts ~~et des dotations éventuelles aux amortissements~~. Il arrête également le montant net des plus-values réalisées durant l'exercice.

Les sommes distribuables sont égales :

- 1. au ~~résultat~~ revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ~~afférents à l'exercice clos~~ ;**
- 2. et ~~à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2013~~, aux plus-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours de l'exercice antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.**

Les sommes distribuables mentionnées ci-dessus au 1) et au 2) peuvent le cas échéant être distribuées, en tout ou partie, indépendamment de l'autre.

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2023, le « résultat net » inclut :

- **les revenus nets ;**
- **les plus ou moins-values réalisées nettes de frais ;**
- **les plus ou moins-values latentes nettes ;**
- **les acomptes sur dividendes sur chacune des trois poches précédentes.**

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des sommes distribuables pour chacune des catégories d'actions existantes en conformité avec les dispositions du prospectus.

Le cas échéant, la mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le mois suivant l'assemblée ayant approuvé les comptes.

Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus comptabilisés à la date de décision. »

A titre ordinaire et extraordinaire :**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

COVEA FLEXIBLE ISR

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA FLEXIBLE ISR constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 180 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de la France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
S72 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la



convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le **11 avril 2025**

Paris La Défense, le **11 avril 2025**

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

A blue checkmark icon is positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The signature appears to be "O. Galienne".

Olivier GALIENNE

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	56 334 397,87	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	56 334 397,87	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	1 399 680,00	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	1 399 680,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	76 798 155,47	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	76 798 155,47	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	2 987 700,00	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	2 987 700,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	8 377 294,11	-
OPCVM	8 377 294,11	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	252 597,94	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	146 149 825,39	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	508 111,42	-
Comptes financiers	1 385 734,09	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 893 845,51	-
Total Actif I + II	148 043 670,90	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	145 764 234,31	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 831 683,37	-
Capitaux propres I	147 595 917,68	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	238 349,55	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	238 349,55	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	209 403,67	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	209 403,67	-
Total Passifs: I + II + III + IV	148 043 670,90	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 123 583,64	-
Produits sur obligations	1 152 275,00	-
Produits sur titres de créance	81 817,25	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	155 982,00	-
Sous-total Produits sur opérations financières	2 513 657,89	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-181,00	-
Sous-total charges sur opérations financières	-181,00	-
Total Revenus financiers nets (A)	2 513 476,89	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	910,15	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 372 815,83	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 371 905,68	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	141 571,21	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-5 750,88	-
Sous-total revenus nets I = C + D	135 820,33	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 001 475,61	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-74 528,28	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	926 947,33	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-77 859,20	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	849 088,13	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 047 860,21	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-17 536,05	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	1 030 324,16	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-183 549,25	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	846 774,91	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	1 831 683,37	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'OPCVM a pour objectif d'optimiser, par le biais d'une gestion discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et/ou valeurs assimilées et produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-Uni et Suisse, sur la base de critères extra-financiers avec la mise en oeuvre de filtres ISR (hors "Green Bonds issues d'émetteurs souverains) complétés de la méthodologie d'analyse financière de la société de gestion. L'OPCVM est géré selon une approche socialement responsable (ISR).

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net total	147 595 917,68	171 866 130,81	189 468 360,09	218 058 758,61	166 206 140,50
	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PARTS CAPITALISABLE					
FR0000002164					
Actif net	147 595 917,68	171 866 130,81	189 468 360,09	218 058 758,61	166 206 140,50
Nombre de parts ou actions	2 754 138,2674	3 247 369,7396	3 739 126,8318	3 985 677,4366	3 038 573,9582
Valeur liquidative unitaire	53,59	52,92	50,67	54,71	54,66
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,34	0,48	1,57	2,12	-0,03

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :

- i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
- ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur les marchés organisés :
Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.
- Opérations de gré à gré :
Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	171 866 130,81	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	8 113 705,90	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-34 482 761,73	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	141 571,21	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	926 947,33	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 030 324,16	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	147 595 917,68	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PARTS CAPITALISABLE

FR0000002164	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	150 282,0733	8 113 705,90
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-643 513,5455	-34 482 761,73
Solde net des souscriptions/rachats	-493 231,4722	-26 369 055,83

PARTS CAPITALISABLE

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative <i>EUR</i>
FR0000002164	PARTS CAPITALISABLE	Capitalisable	EUR	147 595 917,68	2 754 138,2674	53,59

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Allemagne+/-	Suisse+/-	Pays-Bas+/-	France+/-	Royaume-Uni +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	56 334,40	12 188,92	9 824,14	9 742,08	9 467,14	4 296,60
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-5 630,38	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	50 704,02	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Luxembourg	1 399,68	-	1 399,68	-	1 399,68	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	1 399,68	-	1 399,68	-	1 399,68	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	76 798,16	76 798,16	-	-	-
Titres de créances	2 987,70	2 987,70	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 385,73	-	-	-	1 385,73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-9 067,30	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	70 718,56	-	-	1 385,73

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	3 974,96	11 189,62	4 980,02	20 624,47	16 944,67	19 084,42	-
Titres de créances	2 987,70	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 385,73	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-3 316,54	-4 950,12	-800,64	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 348,39	11 189,62	4 980,02	17 307,93	11 994,55	18 283,78	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	GBP+/-	DKK+/-	CHF+/-	NOK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 296,60	3 310,29	9 824,14	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	30,38	-	-
Comptes financiers	657,88	56,83	206,21	51,86	51,76
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-7 986,76	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	4 954,48	3 367,12	2 073,97	51,86	51,76

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	1 399,68
Obligations et valeurs assimilées	75 851,20	-	946,96
Titres de créances	2 987,70	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	78 838,90	-	2 346,64

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

La société de gestion peut être sollicitée. Dans ce cas, les règles appliquées par celle-ci seront mentionnées.

(1) les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisition temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PARIS	14,25	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	507 154,84
Frais de gestion	358,28
Souscription à recevoir	598,30
Total des créances	508 111,42
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-196 495,35
Dépôts de garantie	-
Rachat à payer	-12 908,32
Total des dettes	-209 403,67
Total des créances et dettes	298 707,75

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part C : 2,39 % maximum Part N : 1,00 % maximum
Frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0,02 % maximum
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement**	Prélèvement sur chaque transaction	OPC: Néant ETF : 0,07% maximum Actions : de 0 à 0,09% maximum prélevés par l'intermédiaire sur l'opération achat/vente
Prélevée par l'intermédiaire sur l'opération d'achat/vente d'actions	Commission/forfait par lot	Futures : Commission de 3,30 € maximum par contrat futures (à la charge de l'OPC) et/ou par lot
Prélevée selon les opérations/instruments par l'intermédiaire	Montant	Obligations/TCN : Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

* Les frais de fonctionnement sont supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes qui sont supportés par le fonds, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, ainsi que des éventuels frais fiscaux ("Tax agent" local).

** Cette tarification est fonction des actifs éligibles à l'actif de votre fonds.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais de fonctionnement et autres services pour lesquels le prélèvement en frais réels a été choisi qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile ; l'information des porteurs de parts pouvant alors être réalisée par tout moyen. Cette information sera publiée préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés (DIC).

PARTS CAPITALISABLE

FR0000002164	31.12.2024
Frais fixes	2 372 815,83
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	910,15

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	135 820,33	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	135 820,33	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	135 820,33	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS CAPITALISABLE

FR0000002164	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	135 820,33	-
Total	135 820,33	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	849 088,13	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	849 088,13	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	849 088,13	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS CAPITALISABLE

FR0000002164	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	849 088,13	-
Total	849 088,13	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			56 334 397,87	38,17
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			56 334 397,87	38,17
Activités minières générales			1 550 106,39	1,05
RIO TINTO PLC	GBP	27 214	1 550 106,39	1,05
Aérospatiale			2 395 630,00	1,62
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	10 750	1 663 885,00	1,13
SAFRAN	EUR	3 450	731 745,00	0,49
Automobiles			441 680,40	0,30
FERRARI NV	EUR	1 071	441 680,40	0,30
Biotechnologie			3 310 286,96	2,24
NOVONESIS A/S	DKK	60 553	3 310 286,96	2,24
Brasseurs			2 071 098,90	1,40
HEINEKEN NV	EUR	30 147	2 071 098,90	1,40
Chimie de spécialité			4 643 090,36	3,15
AIR LIQUIDE	EUR	12 853	2 016 892,76	1,37
SYMRISE	EUR	25 584	2 626 197,60	1,78
Composants électriques			1 111 030,80	0,75
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 612	1 111 030,80	0,75
Composants et équipements électriques			924 319,16	0,63
LEGRAND	EUR	9 829	924 319,16	0,63
Distillateurs et viticulteurs			534 759,48	0,36
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	EUR	88 860	534 759,48	0,36
Distributeurs Habillement			419 904,76	0,29
INDITEX	EUR	8 459	419 904,76	0,29
Distribution de gaz			1 582 182,06	1,07
SNAM RETE GAS	EUR	369 928	1 582 182,06	1,07
Eau			660 752,03	0,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	24 373	660 752,03	0,45
Édition			676 086,00	0,46
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	4 215	676 086,00	0,46
Électricité alternative			1 815 248,48	1,23
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	587 269	1 815 248,48	1,23
Électricité conventionnelle			1 669 110,10	1,13
IBERDROLA SA	EUR	125 497	1 669 110,10	1,13
Équipements de technologie de production			2 317 081,80	1,57
ASML HOLDING N.V.	EUR	3 414	2 317 081,80	1,57

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Équipements médicaux			860 085,00	0,58
BIOMERIEUX SA	EUR	8 310	860 085,00	0,58
Expert en finance			1 856 150,40	1,26
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	8 346	1 856 150,40	1,26
Habillement et accessoires			777 216,50	0,53
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	1 223	777 216,50	0,53
Industries diversifiées			2 708 925,72	1,84
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	57 450	1 637 904,92	1,11
SIEMENS AG-NOM	EUR	5 680	1 071 020,80	0,73
Logiciels			3 274 657,80	2,22
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	19 906	666 851,00	0,45
SAP SE	EUR	11 036	2 607 806,80	1,77
Matériaux et accessoires de construction			2 159 375,69	1,46
SIKA LTD	CHF	9 418	2 159 375,69	1,46
Outillage: construction et manutention			397 131,52	0,27
METSO CORPORATION	EUR	44 224	397 131,52	0,27
Papiers			493 059,84	0,33
UPM KYMMENE OYJ	EUR	18 564	493 059,84	0,33
Pharmacie			4 364 077,61	2,96
NOVARTIS AG-NOM	CHF	22 665	2 135 981,19	1,45
SANOFI	EUR	9 563	896 435,62	0,61
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	26 009	1 331 660,80	0,90
Produits alimentaires			2 986 130,39	2,02
NESTLE SA	CHF	37 534	2 986 130,39	2,02
Produits de beauté			821 807,40	0,56
LOREAL SA	EUR	2 404	821 807,40	0,56
Semi conducteurs			1 627 807,40	1,10
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	51 841	1 627 807,40	1,10
Services d'appui professionnels			1 108 586,51	0,75
INTERTEK GROUP	GBP	19 442	1 108 586,51	0,75
Services de sécurité			2 542 650,91	1,72
SGS LTD	CHF	26 333	2 542 650,91	1,72
Services multiples aux collectivités			1 068 275,00	0,72
E.ON SE	EUR	95 000	1 068 275,00	0,72
Télécommunications filaires			1 128 600,00	0,77
ELISA OYJ	EUR	27 000	1 128 600,00	0,77
Transport maritime			2 037 492,50	1,38
KONINKLIJKE VOPAK N.V.	EUR	47 941	2 037 492,50	1,38

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			78 197 835,47	52,98
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			1 399 680,00	0,95
Expert en finance			1 399 680,00	0,95
LAGFIN SCA CV 3.5% 08/06/2028	EUR	1 500 000	1 399 680,00	0,95
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			76 798 155,47	52,03
Banques			9 781 798,90	6,63
EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.25% 13/11/26	EUR	4 000 000	3 943 266,30	2,67
KFW 0.5% 28/09/2026	EUR	6 000 000	5 838 532,60	3,96
Construction lourde			1 083 000,00	0,73
VINCI SA 0% 27/11/2028	EUR	1 200 000	1 083 000,00	0,73
Distillateurs et viticulteurs			946 957,95	0,64
DAVIDE CAMPARI MILAND SP 1.25% 06/10/2027	EUR	1 000 000	946 957,95	0,64
Eau			6 377 934,11	4,32
SUEZ 1% 03/04/2025	EUR	3 200 000	3 207 405,59	2,17
VEOLIA ENVIRONMENT SA 2.974% 10/01/2031	EUR	3 200 000	3 170 528,52	2,15
État			34 258 909,76	23,21
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0% 25/03/2025	EUR	4 000 000	3 974 960,00	2,69
CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.45% 19/01/2032	EUR	4 500 000	3 810 929,75	2,58
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2025	EUR	5 000 000	4 980 015,07	3,38
FRANCE 0.75% 25/02/2028	EUR	5 000 000	4 777 819,67	3,24
FRANCE 2% 25/11/2032	EUR	2 000 000	1 862 853,97	1,26
FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	EUR	5 000 000	4 975 373,97	3,37
GERMANY 2.1% 15/11/2029	EUR	3 000 000	3 001 647,53	2,03
ILE DE FRANCE MOBILITES 0.4% 28/05/2031	EUR	1 500 000	1 270 861,44	0,86
UNEDIC 0.10% 25/05/2034	EUR	3 500 000	2 639 913,36	1,79
UNEDIC 0% 19/11/2030	EUR	3 500 000	2 964 535,00	2,01
Expert en finance			3 975 247,40	2,69
EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	EUR	1 000 000	968 411,10	0,65
RED ELECTRICA FIN SA UNI 1.125% 24/04/2025	EUR	3 000 000	3 006 836,30	2,04
Papiers			2 253 235,27	1,53
UPM KYMMENE OYJ 0.125% 19/11/2028	EUR	2 500 000	2 253 235,27	1,53
Pneus			538 589,10	0,37
PIRELLI C SPA 4.25% 18/01/2028	EUR	500 000	538 589,10	0,37
Services de transport			12 521 079,56	8,48
REGIE AUTONOME DES TRANS 0.875% 25/05/2027	EUR	4 000 000	3 865 903,56	2,62
SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	EUR	4 000 000	3 364 800,00	2,28
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22/10/2028	EUR	5 600 000	5 290 376,00	3,58
Services multiples aux collectivités			5 061 403,42	3,43
GDF SUEZ 2.375% 19/05/2026	EUR	5 000 000	5 061 403,42	3,43

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Titres de créances			2 987 700,00	2,02
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 987 700,00	2,02
État			2 987 700,00	2,02
BTF 0% 26/02/2025	EUR	3 000 000	2 987 700,00	2,02
Parts d'OPC et fonds d'investissements			8 377 294,11	5,68
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			8 377 294,11	5,68
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT FCP	EUR	17	4 218 165,74	2,86
BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	EUR	170	4 159 128,37	2,82
Total			145 897 227,45	98,85

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OVCT 250131 CHF/EUR	14 248,39	-	EUR	8 001 012,18	CHF	-7 986 763,79
Total	14 248,39	-		8 001 012,18		-7 986 763,79

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO STOXX 0325	-115	152 375,00	-	-5 630 377,00
Sous total		152 375,00	-	-5 630 377,00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		152 375,00	-	-5 630 377,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO BOBL 0325	-42	45 780,00	-	-4 950 120,00
EURO BUND 0325	-6	16 560,00	-	-800 640,00
EURO SCHATZ 0325	-31	8 215,00	-	-3 316 535,00
Sous total		70 555,00	-	-9 067 295,00
Options				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		70 555,00	-	-9 067 295,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO/CHF FU 0325	10	15 419,55	-	-1 242 562,69
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		15 419,55	-	-1 242 562,69

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	145 897 227,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	14 248,39
Total instruments financiers à terme - actions	152 375,00
Total instruments financiers à terme - taux	70 555,00
Total instruments financiers à terme - change	15 419,55
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 893 845,51
Autres passifs (-)	-447 753,22
Total = actif net	147 595 917,68

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023



BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	170 283 413,58	182 104 016,55
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	44 743 736,37	74 264 457,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	111 180 428,39	100 378 528,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	4 968 600,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 081 192,90	6 001 975,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	309 455,92	1 459 054,28
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 378 420,71	11 781 385,45
Opérations de change à terme de devises	6 666 025,06	9 609 047,96
Autres	712 395,65	2 172 337,49
Comptes financiers	1 649 037,58	6 765 525,33
Liquidités	1 649 037,58	6 765 525,33
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	179 310 871,87	200 650 927,33

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	170 289 710,90	183 576 486,00
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 562 897,25	5 538 824,96
• Résultat de l'exercice	13 522,66	353 049,13
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	171 866 130,81	189 468 360,09
Instruments financiers	309 456,05	1 459 054,28
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	309 456,05	1 459 054,28
Autres opérations	-	-
Dettes	7 135 285,01	9 723 512,96
Opérations de change à terme de devises	6 925 809,11	9 224 555,07
Autres	209 475,90	498 957,89
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	179 310 871,87	200 650 927,33

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	34 194 100,23	33 800 500,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	4 122 626,72	8 276 832,34
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	115 901,46	27 404,46
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 426 776,32	2 465 398,58
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 068 330,00	856 133,15
• Produits sur titres de créances	109 673,31	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 720 681,09	3 348 936,19
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-647,82	-53 494,59
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-647,82	-53 494,59
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 720 033,27	3 295 441,60
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 709 265,99	-2 954 707,65
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	10 767,28	340 733,95
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 755,38	12 315,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	13 522,66	353 049,13

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.
- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part N : 1.00 % maximum Part C : 2.39 % maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commission et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus :

- Publication des DIC PRIIPS remplaçant les DICI
- Publication de l'annexe précontractuelle SFDR

Changements à intervenir :

Evolution du modèle des "frais de fonctionnement et autres services", supportés par la Société de Gestion à l'exception des frais de commissariat aux comptes, des éventuels frais liés à la distribution transfrontalière, et des éventuels frais liés à l'obtention d'une certification et/ou d'un label par l'OPC, qui sont désormais supportés par l'OPC.

armes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation du résultat et des plus-values nettes.



2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	189 468 360,09	218 058 758,61
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	11 978 609,11	29 607 108,46
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-37 274 428,89	-42 735 111,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 853 421,58	8 821 150,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 640 790,74	-11 940 131,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 588 796,38	12 269 401,51
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 122 540,34	-2 341 540,96
Frais de transaction	-79 420,11	-173 775,73
Différences de change	44 831,89	-863 532,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 686 132,92	-24 451 737,04
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 138 055,77	-8 824 188,69
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 824 188,69	15 627 548,35
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 647 608,36	2 877 035,05
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-188 554,08	1 459 054,28
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 459 054,28	-1 417 980,77
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 767,28	340 733,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	171 866 130,81	189 468 360,09

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	111 180 428,39	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	4 968 600,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	32 446 935,00	-	1 747 165,23	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	4 122 626,72	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	111 180 428,39	-	-	-
Titres de créances	4 968 600,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 649 037,58
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	32 446 935,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	998 430,49	25 273 453,49	27 528 898,43	32 711 536,56	24 668 109,42
Titres de créances	4 968 600,00	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 649 037,58	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	3 302 895,00	17 892 000,00	11 252 040,00
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	GBP	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 927 320,42	3 867 113,99	3 289 344,70	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	43 239,74	75 185,55	-	-
Comptes financiers	629 994,17	528 634,35	61 445,92	193 080,92
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	6 925 809,11	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	1 747 165,23	-	-	-
Opérations de couverture				
Autres opérations	-	4 122 626,72	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	7 378 420,71
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	6 666 025,06
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	663 769,09
Souscriptions à recevoir	48 384,36
Rétrocession Frais de Gestion	242,20
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	7 135 285,01
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	6 925 809,11
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	204 258,41
Rachat à payer	5 217,49
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION A / FR0000002164	231 526,0114	11 978 609,11	723 283,1036	37 274 428,89
ACTION N / FR0013480746	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
ACTION N / FR0013480746		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
ACTION N / FR0013480746		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION A / FR0000002164		-		-
ACTION N / FR0013480746		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :		
ACTION A / FR0000002164		1,50
ACTION N / FR0013480746		-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :		
ACTION A / FR0000002164		-
ACTION N / FR0013480746		-

Rétrocession de frais de gestion :
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc **1 152,93**

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	13 522,66	353 049,13
Total	13 522,66	353 049,13

ACTION A / FR0000002164	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	13 522,66	353 049,13
Total	13 522,66	353 049,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION N / FR0013480746	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 562 897,25	5 538 824,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 562 897,25	5 538 824,96

ACTION A / FR0000002164	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 562 897,25	5 538 824,96
Total	1 562 897,25	5 538 824,96
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION N / FR0013480746	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 5 juillet 2001.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	171 866 130,81	189 468 360,09	218 058 758,61	166 206 140,50	116 084 447,38

ACTION A / FR0000002164	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre d'actions en circulation	3 247 369,7396	3 739 126,8318	3 985 677,4366	3 038 573,9582	2 252 963,1233
Valeur liquidative	52,92	50,67	54,71	54,66	51,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,48	1,57	2,12	-0,03	-0,56

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	10 412,00	1 833 761,44	EUR	1,07
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	9 550,00	1 334 899,00	EUR	0,78
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	58 721,00	1 331 518,36	GBP	0,77
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	3 414,00	2 327 323,80	EUR	1,35
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	6 567,00	800 991,89	GBP	0,47
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	6 310,00	634 786,00	EUR	0,37
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	32 050,00	2 434 852,21	DKK	1,42
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	19 906,00	880 541,91	EUR	0,51
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	8 346,00	1 556 529,00	EUR	0,91
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	241 897,00	1 101 840,84	EUR	0,64
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	8 644,00	838 640,88	EUR	0,49
CH0012829898	EMMI SA	PROPRE	402,00	395 488,12	CHF	0,23
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	4 062,00	319 476,30	EUR	0,19
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	14 267,00	1 311 707,98	EUR	0,76
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	173 244,00	2 056 406,28	EUR	1,20
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	32 496,00	1 228 348,80	EUR	0,71
GB0031638363	INTERTEK GROUP	PROPRE	35 503,00	1 734 603,74	GBP	1,01
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	52 641,00	1 602 392,04	EUR	0,93
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	2 018,00	770 806,26	CHF	0,45
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	1 719,00	774 667,35	EUR	0,45
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	3 633,00	2 665 168,80	EUR	1,55
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	15 423,00	1 413 552,93	CHF	0,82
DK0060336014	NOVOZYMES AS-B	PROPRE	17 161,00	854 492,49	DKK	0,50
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	133 587,00	1 376 480,45	EUR	0,80
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	25 149,00	1 035 384,33	EUR	0,60

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	20 510,00	1 840 977,60	EUR	1,07
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	5 960,00	1 083 408,80	EUR	0,63
CH1256740924	SGS LTD	PROPRE	21 910,00	1 716 362,20	CHF	1,00
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	6 680,00	1 135 065,60	EUR	0,66
CH0435377954	SIG GROUP LTD	PROPRE	30 202,00	631 110,91	CHF	0,37
FR0000121220	SODEXO	PROPRE	5 869,00	584 669,78	EUR	0,34
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	75 012,00	1 586 503,80	EUR	0,92
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	18 437,00	1 837 062,68	EUR	1,07
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	15 074,00	1 713 913,80	EUR	1,00
Total Action				44 743 736,37		26,03
Obligation						
FR0013483526	AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0% 25/03/2025	PROPRE	4 000 000,00	3 848 720,00	EUR	2,24
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	4 000 000,00	3 942 436,72	EUR	2,29
FR0014007RB1	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.45% 19/01/2032	PROPRE	4 500 000,00	3 821 367,33	EUR	2,22
FR001400CHC6	CAISSE D AMORT DETTE SOC 1.75% 25/11/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 894 859,02	EUR	2,27
XS1962554785	CIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15/03/2024	PROPRE	1 000 000,00	998 430,49	EUR	0,58
FR0014003Q41	DANONE SA 0.0% 01/12/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 133 652,00	EUR	0,66
XS2239553048	DAVIDE CAMPARI MILAND SP 1.25% 06/10/2027	PROPRE	1 000 000,00	918 519,62	EUR	0,53
FR0013413556	ELIS SA 1.75% 11/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 005 856,39	EUR	0,59
DK0030485271	EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	PROPRE	1 000 000,00	931 628,93	EUR	0,54
XS1791485011	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.875% 14/01/2028	PROPRE	4 000 000,00	3 807 945,21	EUR	2,22
XS1107718279	EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.25% 13/11/26	PROPRE	4 000 000,00	3 897 967,21	EUR	2,27
EU000A287074	EUROPEAN UNION 0% 02/06/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 514 050,00	EUR	2,63
DE0001102366	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2024	PROPRE	9 500 000,00	9 399 988,36	EUR	5,47
FR001400AIN5	FRANCE 0.75% 25/02/2028	PROPRE	5 000 000,00	4 743 254,79	EUR	2,76
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 968 034,26	EUR	1,73
FR001400BKZ3	FRANCE 2% 25/11/2032	PROPRE	2 000 000,00	1 930 022,30	EUR	1,12
FR0011911247	GDF SUEZ 2.375% 19/05/2026	PROPRE	5 000 000,00	4 991 899,86	EUR	2,90
FR0014003OC5	ILE DE FRANCE MOBILITES 0.4% 28/05/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 275 246,56	EUR	0,74
XS2331327564	KFW 0% 15/06/2029	PROPRE	3 000 000,00	2 632 230,00	EUR	1,53

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1897340854	KFW 0.5% 28/09/2026	PROPRE	6 000 000,00	5 712 270,82	EUR	3,32
FI4000496286	NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	PROPRE	2 200 000,00	2 013 241,28	EUR	1,17
XS2263684776	NESTLE FINANCE INTL LTD 0.0% 03/03/2033	PROPRE	2 700 000,00	2 092 419,00	EUR	1,22
FR0013396512	ORANGE SA 1.125% 15/07/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 981 053,77	EUR	1,15
XS2577396430	PIRELLI C SPA 4.25% 18/01/2028	PROPRE	500 000,00	540 716,71	EUR	0,31
XS1219462543	RED ELECTRICA FIN SA UNI 1.125% 24/04/2025	PROPRE	1 000 000,00	981 247,38	EUR	0,57
FR0013264488	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.875% 25/05/2027	PROPRE	4 000 000,00	3 795 005,14	EUR	2,21
IT0005045270	REPUBLIC OF ITALY 2.5% 01/12/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 960 672,79	EUR	4,63
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	1 100 000,00	1 032 332,51	EUR	0,60
FR00140005B8	SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	PROPRE	4 000 000,00	3 332 320,00	EUR	1,94
FR0013372299	SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22/10/2028	PROPRE	5 600 000,00	5 246 213,57	EUR	3,05
FR0013248507	SUEZ 1% 03/04/2025	PROPRE	3 200 000,00	3 133 099,72	EUR	1,82
FR0013537305	THALES SA 0% 26/03/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 866 080,00	EUR	1,09
XS1693818285	TOTAL CAPITAL INTL SA 0.625% 04/10/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 957 847,92	EUR	1,14
FR0014000L31	UNEDIC 0% 19/11/2030	PROPRE	3 500 000,00	2 954 210,00	EUR	1,72
FR0014001ZY9	UNEDIC 0.10% 25/05/2034	PROPRE	3 500 000,00	2 687 857,51	EUR	1,56
XS2257961818	UPM KYMMENE OYJ 0.125% 19/11/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 182 559,22	EUR	1,27
FR0014000PF1	VINCI SA 0% 27/11/2028	PROPRE	1 200 000,00	1 055 172,00	EUR	0,61
Total Obligation				111 180 428,39		64,69
O.P.C.V.M.						
FR0010251660	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	PROPRE	19,00	4 537 652,52	EUR	2,64
FR0007009808	BNPP MOIS ISR IC 3D PARTS -IC- 3 DECIMALES	PROPRE	193,00	4 543 540,38	EUR	2,64
Total O.P.C.V.M.				9 081 192,90		5,28
Total Valeurs mobilières				165 005 357,66		96,01
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	-22 400,00	-24 190,06	CHF	-0,01
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	249 005,00	249 005,00	EUR	0,14
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	-31 512,61	-36 260,99	GBP	-0,02
Total APPELS DE MARGES				188 553,95		0,11
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-5 217,49	-5 217,49	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	583 374,60	629 994,17	CHF	0,37
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	457 950,30	61 445,92	DKK	0,04
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	235 882,22	235 882,22	EUR	0,14
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	459 409,68	528 634,35	GBP	0,31
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	591 268,48	52 601,62	NOK	0,03
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	185 542,65	16 721,58	SEK	0,01
	BANQUE USD CAI	PROPRE	136 752,28	123 757,72	USD	0,07
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	48 384,36	48 384,36	EUR	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				1 692 204,45		0,98
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	65 340,00	75 185,55	GBP	0,04
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	40 040,00	43 239,74	CHF	0,03
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	545 343,80	545 343,80	EUR	0,32
Total DEPOSIT DE GARANTIE				663 769,09		0,39
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-204 258,41	-204 258,41	EUR	-0,12
	PRRETROFDG	PROPRE	242,20	242,20	EUR	0,00
Total FRAIS DE GESTION				-204 016,21		-0,12
Total Liquidites				2 340 511,28		1,36
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
RF1200324	EURO/CHF FUTURE 0324	PROPRE	-14,00	24 190,06	CHF	0,01
RP200324	EURO/GBP FU 0324	PROPRE	33,00	36 260,86	GBP	0,02
Total Change (Livraison du sous-jacent)				60 450,92		0,04
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE110324	EURO BOBL 0324	PROPRE	-150,00	-105 120,00	EUR	-0,06
RX110324	EURO BUND 0324	PROPRE	-82,00	-123 580,00	EUR	-0,07
DU110324	EURO SCHATZ 0324	PROPRE	-31,00	-20 305,00	EUR	-0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-249 005,00		-0,14
Total Futures				-188 554,08		-0,11

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Creances negociables</i>						
<i>Interets precomptes.</i>						
FR0127921304	FRENCH 0% 06/03/2024	PROPRE	5 000 000,00	4 968 600,00	EUR	2,89
<i>Total Interets precomptes.</i>				4 968 600,00		2,89
<i>Total Creances negociables</i>				4 968 600,00		2,89
<i>Change a terme</i>						
<i>Change a terme</i>						
	OVCT 240131 CHF/EUR	RECU	6 666 025,06	6 666 025,06	EUR	3,88
	OVCT 240131 CHF/EUR	VERSE	-6 400 000,00	-6 925 809,11	CHF	-4,03
<i>Total Change a terme</i>				-259 784,05		-0,15
<i>Total Change a terme</i>				-259 784,05		-0,15
Total COVEA FLEXIBLE ISR				171 866 130,81		100,00

INFORMATIONS SFDR



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA FLEXIBLE
ISR

Identifiant d'entité juridique:
969500AQOT3SSUQI8616

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : N/A <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques ont été atteintes de la manière suivante :

1. La politique d'exclusion a été appliquée et le fonds n'a pas investi dans les titres exclus à cause de leur expositions charbon ou énergies non-conventionnelles.

2. Le fonds a suivi les indicateurs suivants par rapport à la dette souveraine :

1. Etats ayant ratifié l'accord de Paris,
2. Intensité carbone par habitant,
3. Egalité homme/femme,
4. Nombre de brevets déposés,

ainsi que la part des obligations vertes, sociales et durables.

5. Le fonds a respecté les limites par rapport aux indicateurs suivants :

5. Taux de féminisation moyen plus élevée que celui de l'univers
6. Part d'entreprises ayant des objectifs de réduction carbone moyennes plus ambitieux que l'univers
7. La note thématique moyenne des investissements du fonds a été supérieur à 3/5

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	31/12/2024
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,00%



Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,00%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,72
Note moyenne ESG de l'univers	0,52
Nombre moyen de brevets déposés annuellement dans les Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	48958,08
Intensité carbone par habitant moyenne des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi (tonnes CO2 / habitant)	4,71
Indice d'inégalité moyen entre les hommes et les femmes ("Gender Inequality Index" des Nations Unies) des Etats (et assimilés) émetteurs de dette souveraine dans laquelle le produit est investi	0,08
Part d'Etats (et assimilés) ayant ratifié (ou équivalent) l'Accord de Paris dans les investissements directs du produit	100,00%
Part des obligations "durables" dans les investissements directs en titres de créance du produit (stock)	58,01%

Sources : Covéa Finance, S&P Trucost, ISS, Urgewald, UNTC, UNDP, IEA, WIPO

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte dans l'exercice du filtre DNSH. Celui-ci repose sur les indicateurs suivants :

- Pilier E (Environnement) :
 - o Intensité de gaz à effet de serre
 - o Rejets dans l'eau
- Pilier S (Social) :
 - o Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE
 - o Ratio moyen de femmes vs hommes dans les conseils d'administration

Covéa Finance tient également compte des principales incidences négatives (« PAI ») dans sa politique d'exclusion. Ces exclusions couvrent les sujets suivants : armes controversées, tabac, jeux d'argent et de paris, et combustibles non conventionnels.

Par ailleurs, Covéa Finance applique un suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers E, S et G.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
KFW 0.5% 28/09/2026	Quasi-Etat	4,00 %	ALLEMAGNE
SOGRPR 1.125% 22/10/2028	Quasi-Etat	3,63 %	FRANCE
ENGIFP 2.375% 19/05/2026	Services aux Collectivités	3,47 %	FRANCE
BUND 1% 15/08/2025	Etat	3,41 %	ALLEMAGNE



OAT 0.50% 25/05/2025	Etat	3,41 %	FRANCE
OAT 0.75% 25/02/2028	Etat	3,27 %	FRANCE
AMUNDI CASH CORPORATE	NON DEFINI	2,89 %	FRANCE
BNP PARIBAS MOIS ISR I C	NON DEFINI	2,85 %	FRANCE
AGFRNC 0% 25/03/2025	Quasi-Etat	2,72 %	FRANCE
EIB 1.25% 13/11/2026	Quasi-Etat	2,70 %	SUPRANATIONAL
RATPFP 0.875% 25/05/2027	Quasi-Etat	2,65 %	FRANCE
CADES 0.45% 19/01/2032	Quasi-Etat	2,61 %	FRANCE
SOGRPR 0% 25/11/2030	Quasi-Etat	2,31 %	FRANCE
NOVONESIS	Matériaux	2,27 %	DANEMARK
VIEFP 1% 03/04/2025	Services aux Collectivités	2,20 %	FRANCE

Hors dérivés

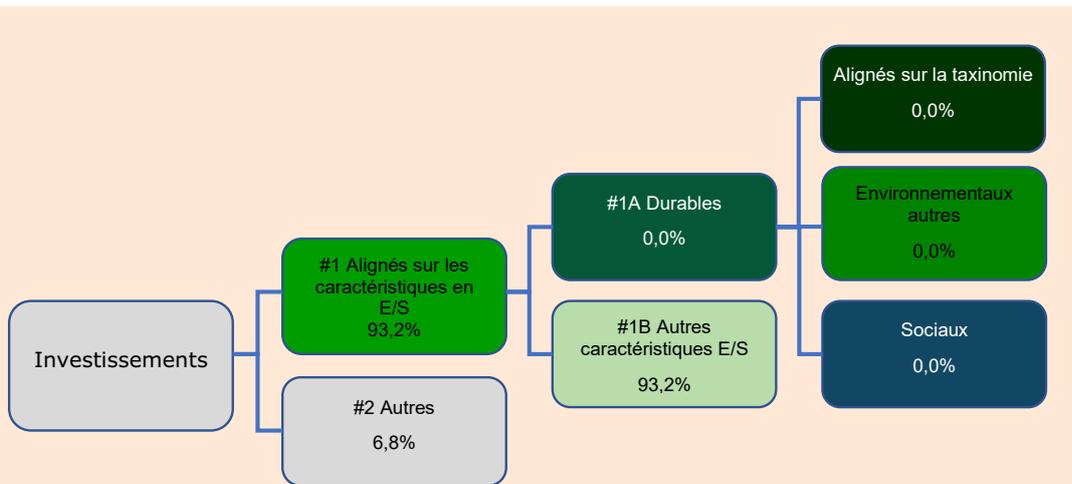


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

A compter du 01/01/2025, le produit financier présentera une proportion minimale de 20% d'investissement durable.

Quelle était l'allocation des actifs?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.



Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitaires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

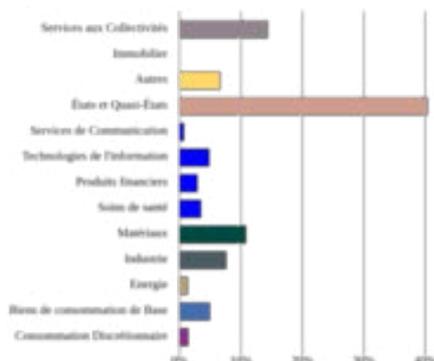
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

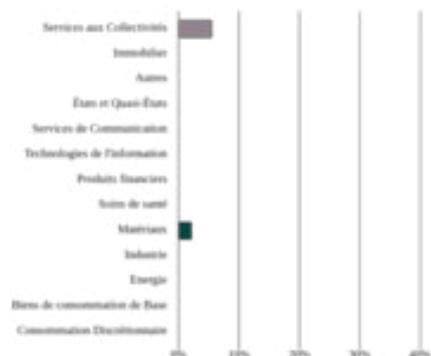


Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale



Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Distribution et vente au détail de biens de consommation de base	0,00 %	0,00 %
Consommation discrétionnaire, distribution et vente au détail	0,00 %	0,00 %
Transports	0,88 %	0,00 %
Services financiers	0,80 %	0,00 %
Services de Télécommunication	1,21 %	0,00 %
Services Commerciaux et Professionnels	0,29 %	0,00 %
Services Consommateurs	0,00 %	0,00 %
Services aux Collectivités	2,71 %	5,49 %
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,33 %	0,00 %
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	0,89 %	0,00 %
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,79 %	0,00 %
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	1,15 %	0,00 %
Médias et Divertissement	0,00 %	0,00 %
Matériel et Equipement de Technologies de l'Information	0,28 %	0,00 %
Matériaux	1,16 %	2,16 %
Logiciels et Services	1,51 %	0,00 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %
Equipements et Services de santé	1,66 %	0,00 %
Énergie	0,39 %	0,00 %
Biens d'équipement	3,49 %	0,00 %
Biens de Consommation Durables et Habillement	1,07 %	0,00 %
Banques	0,00 %	0,00 %
Automobiles et Composants Automobiles	1,67 %	0,00 %



Assurance	0,00 %	0,00 %
Autres	70,43 %	0,00 %
Etats ou Quasi-états	9,29 %	0,00 %

Hors dérivés



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

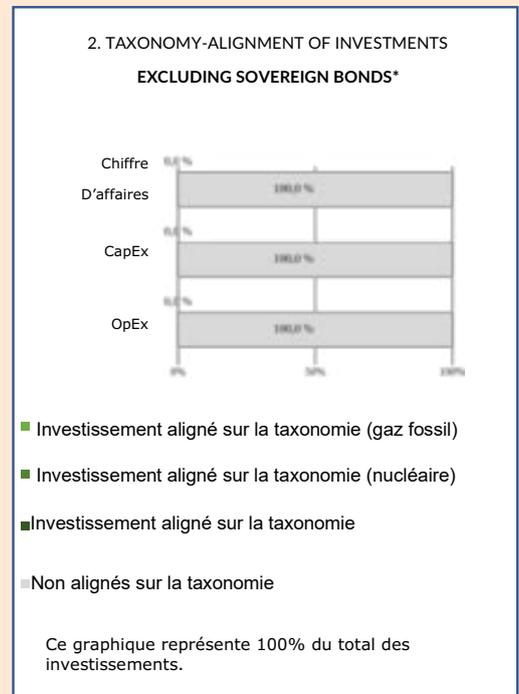
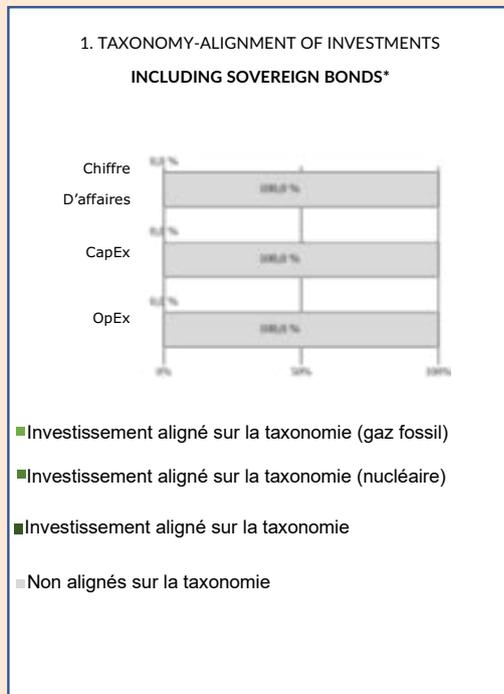
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2024.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B des OPC Covéa Finance) ;
- les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs est déterminée à partir de son modèle d'évaluation ESG propriétaire des émetteurs privés déployé en 2024 selon une approche « Best-in-Class », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Ces évaluations quantitatives sont complétées dans certains cas limités et déterminés (certaines valeurs dites cœurs de portefeuille, valeurs non notées par le modèle en l'absence de données suffisantes...) par une approche qualitative de l'émetteur. Ce travail réalisé, par l'équipe Analyse financière et extra-financière, approfondit la recherche et l'analyse d'éléments sur les trois piliers E, S et G.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

3. Le fonds a respecté l'exclusion des 20% des investissements les moins bien notés.

4. La sélection d'obligations peut également porter sur celles avec des caractéristiques extra-financières telles que les obligations durables (« Sustainability Bonds ») et/ou des obligations sociales (« Social Bonds »).

L'équipe d'Analyse Financière et Extra-Financière étudie les obligations ESG émises par les émetteurs (à l'émission et en cours de vie) afin de vérifier leurs caractéristiques extra-financières. Les résultats de ces analyses sont partagés avec les équipes de Gestion qui privilégient, dans la mesure du possible, les investissements dans ce type d'instruments.

5. Une préférence d'investissement peut être accordée aux Etats :

- ayant ratifié l'accord de Paris et en voie de réduction de leur intensité Carbone ;



- avancés en termes d'égalité de genres ;
- favorisant l'innovation dans leur économie.

L'équipe Recherche Macro-économique réalise annuellement une étude des Etats dans lesquels Covéa Finance est investi ou est susceptible d'investir suivant une méthodologie propriétaire. Cette analyse tient notamment compte de la ratification de l'Accord de Paris par ces Etats, de leur intensité carbone par habitant, de leur indice d'inégalité de genre et du nombre de brevets déposés dans l'année. Les résultats de cette étude sont partagés avec les équipes de gestion qui peuvent accorder une préférence d'investissement pour les Etats les plus avancés sur un ou plusieurs de ces quatre indicateurs.

6. Un engagement de surperformance de l'univers de départ pour les 2 indicateurs des Piliers E (Part d'entreprise ayant un objectif de réduction des émissions carbone) et G (Diversité au sein du conseil d'administration)

Le suivi de l'indicateur de diversité et de l'indicateur d'objectif de réduction des émissions carbone fixé par les entreprises est piloté actuellement a posteriori par l'équipe Recherche qui effectue chaque trimestre un calcul sur les portefeuilles et leurs univers d'investissement pour nous assurer que le portefeuille surperforme son univers sur cet indicateur.

